Image not found or type unknown

Comment engager un détective privé ?

Conseils pratiques publié le **01/08/2020**, vu **2456 fois**, Auteur : Fox détectives

Article présentant les astuces pour trouver un bon détective privé et ne pas vous tromper dans le choix du professionnel de l'enquête ...

Vous êtes un particulier ou un professionnel et êtes actuellement à la recherche d'un détective privé pour recueillir des preuves dans le cadre d'une procédure judiciaire ou simplement à la recherche d'une information ?

L'agence Fox détectives vous accompagne et vous propose une stratégie d'enquête sur mesure pour vous apporter une solution pour la résolution de vos litiges ou pour la recherche d'un ou plusieurs renseignements.

Le siège de l'agence Fox détectives est située en plein cœur de Paris ce qui permet à nos détectives privés une réactivité optimale pour la mise en place d'un dispositif de surveillance ou de filature à Paris ou sur toute l'ile de France. Notre réseau de détective privé à Paris et sur l'ensemble du territoire national nous permet également d'intervenir rapidement sur toute la France.

Comment trouver un bon détective privé ?

Si vous êtes engagé dans une procédure judiciaire et que vous avez un avocat, vous pouvez solliciter ce dernier afin qu'il vous recommande un professionnel de l'enquête et vous fournisse son aide pour trouver un détective privé. La plupart des avocats disposent d'un carnet d'adresse de professionnels du droit et/ ou d'auxiliaires de justice (notaires, huissiers de justice, experts …). Il n'est pas rare de constater que de plus en plus d'avocats ont recours aux services d'un détective privé. En effet, l'appui d'un professionnel de l'enquête peut s'avérer être un atout important pour monter un dossier destiné à être produit devant une juridiction.

Si vous n'avez pas d'avocat ou n'êtes pas engagé dans une procédure judiciaire, vous pouvez solliciter l'aide de votre réseau personnel. Il peut cependant s'avérer délicat de demander l'adresse d'un détective privé à un proche. En effet, la confidentialité est souvent une condition essentielle dans la démarche d'un client de trouver un détective privé. Exposer sa problématique à un proche peut donc s'avérer difficile voir impossible lorsque l'on cherche la discrétion.

La dernière solution consiste à faire votre propre recherche. Aujourd'hui, les outils numériques mis à la disposition du grand public facilitent grandement la recherche d'un détective privé. Vous trouverez sans aucune difficulté un détective privé à Paris grâce à internet. En effet, les moteurs de recherches et les différents annuaires présents sur le web vous permettront de prendre facilement trouver un détective privé.

Comment choisir un détective privé ?

Dès que vous aurez identifié quelques agences de détectives privés vous devrez prendre contact avec ces dernières.

Afin de choisir un détective privé, nous vous conseillons de prendre attache avec plusieurs agences avant d'arrêter votre choix. Un professionnel sérieux étudiera votre problématique afin d'évaluer la légitimité de votre demande. Le détective privé prendra le temps de vous expliquer ce qu'il peut faire et ce qu'il n'a pas le droit de faire. Un détective privé professionnel vous exposera une stratégie d'enquête propre à votre demande. Il devra vous expliquer clairement sa méthode de travail et le budget que vous devez envisager pour obtenir les informations dont vous avez besoin.

Pour choisir un détective privé vous devrez également vérifier que le professionnel que vous envisagez de mandater dispose des autorisations et des agréments nécessaires à l'exercice de la profession. Pour vérifier les autorisations d'exercice d'un détective privé vous pouvez vous rendre sur le site du CNAPS qui vous permettra de vous assurer que ce dernier exerce en conformité avec la réglementation en vigueur.

Dans tous les cas, il doit exister une vraie relation intuitu personae entre le client et le détective privé. En effet, vous devez avant tout vous écouter et vous sentir à l'aise avec le détective privé que vous envisagez d'engager. Il est très important d'instaurer une relation de confiance entre vous et le professionnel qui vous accompagnera dans la résolution de votre problématique.

Comment engager un détective privé ?

Vous avez maintenant choisi un détective privé et vous devez vous intéresser à la manière dont vous allez officialiser la relation professionnelle avec ce dernier.

Pour engager un détective privé vous devez vous engager contractuellement. Après avoir pris connaissance de votre dossier et vous avoir exposez sa stratégie d'enquête, le détective privé vous adressera un contrat qui détaillera précisément son domaine d'intervention. Ce document devra faire apparaitre le cadre juridique de la mission, les moyens qu'il envisage de mettre en place pour atteindre l'objectif que vous aurez fixé ensemble et le budget nécessaire à la réalisation de la mission.

Si vous êtes d'accord avec les termes du contrat vous devrez le retourner signé à l'agence de détective privé. Généralement, un détective privé demandera une provision pour débuter ses investigations. Le solde des honoraire sera, quant à lui, à régler au moment de la remise du rapport d'enquête définitif.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires concernant les prestations d'un détective privé vous pouvez vous rendre sur le site de l'agence Fox détectives.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés